

## CAP SUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ECO-RESPONSABLES



Une vaste campagne d'information pour la collecte et le recyclage des lampes usagées est lancée par Récylum sous le patronage du Ministère du Développement durable auprès de 11 000 administrations sur la période mai-juin 2009. Cette initiative vise à aider les établissements publics à remplir leurs obligations environnementales en identifiant la solution de collecte de lampes usagées la mieux adaptée à leurs besoins. Un dispositif en 3 temps : Informer, Diagnostiquer, Orienter, mené par Récylum, dans une démarche d'accompagnement personnalisé et d'engagement en matière de développement durable.

### POUR UN ETAT EXEMPLAIRE

Un courrier de Michèle PAPPALARDO, Déléguée interministérielle au Développement durable, appelle les gestionnaires de sites publics à adopter une démarche exemplaire en matière de collecte et de recyclage de lampes usagées. Cette mobilisation, visant à réduire l'impact environnemental des déchets, fait suite à la circulaire du Premier Ministre du 3 décembre dernier, relative à l'exemplarité de l'Etat, conformément aux engagements pris lors du Grenelle Environnement.

Potentiellement détenteurs d'importants gisements de lampes usagées, les structures publiques destinataires du courrier<sup>1</sup> (Ministères, Collectivités Territoriales, Hôpitaux, Universités, Musées ...) sont invitées à mettre en place un dispositif de collecte sélective de leurs lampes avec l'aide de Récylum, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui assure cette mission d'intérêt général dans le respect des principes de développement durable.

### UN CONTACT SUR MESURE

Suite à ce courrier, Récylum contactera un à un chaque établissement, afin d'identifier avec lui la solution de collecte la plus adaptée à sa situation :

- L'enlèvement gratuit par Récylum (sous conditions de volume)
- La dépose gratuite chez un fournisseur de lampes ou dans une déchèterie participante
- La prise en charge par un prestataire de maintenance ou un collecteur de déchets

Récylum poursuit ainsi sa mission d'information et de service de proximité offrant des solutions simples de collecte, financées par l'éco-contribution acquittée lors de l'achat de lampes neuves.

<sup>1</sup> Courrier disponible sur <http://www.recylum.com/wp-content/uploads/LAMPES-courrierDIDD-MichelePappalardo-RECYLUM.pdf>

### L'essentiel du recyclage des lampes usagées

- ✓ Les lampes qui doivent être recyclées (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, à vapeur de mercure, à iodures métalliques, etc.) portent le symbole « poubelle barrée ».
- ✓ Les lampes doivent être recyclées car elles contiennent de faibles quantités de mercure (0,005% du poids d'une lampe), qui sont totalement neutralisées grâce à la filière.
- ✓ Plus de 90% du poids des lampes sont recyclés (verre, métaux).
- ✓ Les lampes peuvent être rapportées chez un distributeur ou en déchèterie. Elles peuvent aussi être collectées directement par Récylum, un collecteur de déchets ou un installateur électricien.



### Contacts presse

Récylum, Anne Esnault • Tél. : 01 56 28 95 16 • [aesnault@recylum.com](mailto:aesnault@recylum.com)

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • [sophie@commeuneimage.fr](mailto:sophie@commeuneimage.fr)

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : [www.recylum.com](http://www.recylum.com) – 0810 777 001 (prix d'un appel local)